

Procès-verbal *de la session ordinaire du*

Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 5 décembre 2005 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

*Monsieur Louis Thouin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Madame Céline Daigneault, district 4
Madame Josée Bélanger, district 5
Monsieur Benoît Ricard, district 6*

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général



Rituel du Conseil

Ordre du jour

session ordinaire du 5 décembre 2005

- Point 1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- Point 2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2.1
05-12R-399 Adoption de l'ordre du jour du 5 décembre 2005
- Point 3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3.1
05-12R-400 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2005
- 3.2
05-12R-401 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 novembre 2005
- 3.3
05-12R-402 Adoption du procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du 28 novembre 2005
- Point 4) RAPPORTS DES COMITÉS
- 4.1
05-12R-403 Rapport du Comité Consultatif d'urbanisme
- 4.2
05-12R-404 Demande de dérogation mineure – 8795-69-0509

- 4.3
05-12R-405 Demande de dérogation mineure – 8589-69-7670
- Point 5) TRÉSORERIE ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS
- 5.1
05-12R-406 Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de novembre 2005
- 5.2
05-12R-407 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 30 novembre 2005
- 5.3
05-12R-408 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires
- 5.4
05-12X-409 Dépôt du rapport financier trimestriel
- Point 6) ADOPTION DES RÈGLEMENTS
- Point 7) AVIS DE MOTION
- Point 8) AFFAIRES NOUVELLES
- 8.1
05-12R-410 Autorisation de mandater l'Agence de placement Sélect comme responsable du remplacement au poste de réceptionniste.
- 8.2
05-12R-411 Dépôt des prévisions budgétaires de la Société d'habitation du Québec
- 8.3
05-12R-412 Dépôt des déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des élus.
- Point 9) CORRESPONDANCES
- Point 10) Période de questions
- Point 11)
05-12R-413 Levée de l'assemblée ordinaire du 5 décembre 2005

❧ ❧ ❧ ❧

Point 1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE l'assemblée est ouverte.
ADOPTÉE

Point 2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1

05-12R-399 Adoption de l'ordre du jour du 5 décembre 2005

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint.

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE l'ordre du jour du 5 décembre soit accepté en y ajoutant les points suivants :

8.5 Quilleton Saint-Vincent-de-Paul

8.6 Mandat à Start Com Développement

ADOPTÉE

Point 3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1

05-12R-400 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2005

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 novembre est par la présente adopté.

ADOPTÉE

3.2

05-12R-401 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 novembre 2005

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 novembre est par la présente adopté.

ADOPTÉE

3.3

05-12R-402 Adoption du procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du 28 novembre 2005

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du 28 novembre 2005 est par la présente adopté.

ADOPTÉE

Point 4) **RAPPORTS DES COMITÉS**

4.1

05-12R-403 Dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme remis par le président du dit comité.

ADOPTÉE

4.2

05-12R-404 Demande de dérogation mineure – 8795-69-0509

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour un agrandissement de la maison à 6 pieds de la ligne de terrain au lieu de 10 pieds.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure conditionnellement à ce qu'il y est une zone tampon exempt de coupe de bois, de structure et qui sera inscrit dans l'acte notarié.

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2
Appuyé par Louis Thouin, district 1
Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 3089 Route 125.

ADOPTÉE

4.3

05-12R-405 Demande de dérogation mineure – 8589-69-7670

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour un bâtiment déjà existant construit à 0,49 mètres au lieu de 3,28 mètres (marge de recul).

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la

6301

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure conditionnellement à l'approbation professionnel attestant que le bâtiment est conforme au Code National du Bâtiment en ce qui a trait à la résistance au feu.

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 1510 Montée Saint-François (mineure conditionnellement à l'approbation professionnel attestant que le bâtiment est conforme au Code National du Bâtiment en ce qui a trait à la résistance au feu.

ADOPTÉE

Point 5)

TRÉSORERIE ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

5.1

05-12R-406 Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de novembre 2005

Il est proposé par Pierre Mireault, Maire

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE le Conseil approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de novembre 2005 pour un montant de 111,956.61\$

ADOPTÉE

5.2

05-12R-407 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 24 novembre 2005

Il est proposé par Pierre Mireault, Maire

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 30 novembre 2005 au montant de 658 984.79\$ est approuvée et le paiement est autorisé.

ADOPTÉE

5.3

05-12R-408 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE le Conseil autorise les virements tel que présenté selon le formulaire d'amendement soumis par le Directeur des finances en date du 30 novembre 2005

ADOPTÉE

5.4

05-12R-409 Dépôt du rapport financier trimestriel

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier/directeur général remet aux membres du Conseil, une fois par trimestre, un état des revenus et des dépenses de la Municipalité depuis le début de l'exercice financier ;

CONSIDÉRANT QU'il remet aussi deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget;

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du 1^{er} janvier 2005 au 30 novembre 2005.

ADOPTÉE

Point 6) ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Point 7) AVIS DE MOTION

Point 8) AFFAIRES NOUVELLES

8.1

05-12R-410 Autorisation de mandater l'Agence de placement Select comme responsable du remplacement au poste de réceptionniste.

CONSIDÉRANT QUE le responsable doit prévoir les remplacements au poste de réceptionniste pour cause de vacances, maladies ou toutes autres absences en conformité avec la convention collective des cols blancs et qu'aucune ressource n'est disponible parmi le personnel actuel de la municipalité.

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité mandate l'entreprise Agence de placement Select à fournir les ressources humaines selon les besoins de remplacement au poste de réceptionniste;

QUE les fonds nécessaires au paiement des factures 2005 soient affectés par les économies sur la masse salariale de la municipalité et comptabilisé au poste budgétaire 1-02-130-00-413. Pour les années subséquentes, les fonds nécessaires devront être prévus au budget.

ADOPTÉE

8.2

05-12R-411 Dépôt des prévisions budgétaires de la Société d'habitation du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a reçu les lettres patentes pour la création de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julienne, le 30 novembre 1984;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 de contrat d'exploitation et de la convention sur les subventions pour combler le déficit d'exploitation en vigueur, qui stipule que la Municipalité doit approuver un budget distinct pour chaque ensemble d'habitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2006;

En conséquence,

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2006 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julienne pour les immeubles situés au 1272 Chemin du Gouvernement et au 2425 rue Desroches et accepte de payer sa quote-part du déficit prévu, telle quote-part est évalué à un minimum de 10 000.\$

ADOPTÉE

8.4

05-12R-412 Dépôt des déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des élus.

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 358, « Chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du Conseil dépose devant celui-ci une déclaration de mise à jour ».

ATTENDU QUE la date anniversaire de proclamation est le 7^e jour du mois de novembre et que le délai pour déposer sa déclaration est le 6 janvier 2006;

ATTENDU QUE toutes les divulgations des intérêts pécuniaires ont été remises dans le délai prescrit par la Loi;

En conséquence,

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt des déclarations des intérêts de tous ses membres.

ADOPTÉE

8.5

05-12R-413 Quille-0-ton – Saint-Vincent-de-Paul

CONSIDÉRANT QUE la Saint-Vincent-de-Paul organise un quille-0-ton pour s'autofinancer;

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité octroi une subvention de 100.\$ à la Saint-Vincent-de-Paul de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

8.6

05-12R-414 **Mandat à la Cie Strat Com Developpement**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'actualisation de son site web;

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne mandate la Cie Strat Com Developpement à actualiser le site web de la municipalité et à effectuer des mises à jour régulières pour une période de 1 an à partir de la signature de l'entente entre les parties pour un montant de 2 680.\$ plus les taxes exigibles.

ADOPTÉE

Point 9) **CORRESPONDANCES**

Point 10) **Période de questions**

Point 11)

05-12R-415 **Levée de l'assemblée ordinaire du 5 décembre 2005**

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6
Appuyé par Louis Thouin, district 1
Et résolu

QUE l'assemblée ordinaire du 5 décembre 2005 est levée à 20h50.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général